



Ville de Tarare

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 24 SEPTEMBRE 2018**

Le Conseil municipal convoqué le **17 septembre 2018** s'est réuni en séance ordinaire le **24 septembre 2018** à 19 h.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33  
Nombre de conseillers municipaux présents : 19  
Nombre de conseillers municipaux absents représentés : 6  
Nombre de conseillers municipaux absents excusés : 2  
Nombre de conseillers municipaux absents : 6

**Présidence : M. Bruno PEYLACHON, Maire**

**Secrétaire élue: Mme Virginie RIVOIRE**

**Présents : M. Bruno PEYLACHON, Mme Josée PERRUSSEL-BATISSE, M. Philippe TRIOMPHE, Mme Fabienne VOLAY, Mme Laura GAUTIER, M. Jean-Paul DUPERRAY, Mme Fabienne LIÈVRE, M. Alain SERVAN, Mme Danielle SIMON, Mme Joëlle JACQUEMOT, M. Marcel COTTON, M. Antonio AGUERA, Mme Rachelle GANA, M. Jean-Marc BUTTY, Mme Lidia LEITAO, M. François DUPERRAY (arrivée à 19 h 04), Mme Virginie RIVOIRE, Mme Najet AERNOUT et Mme Karine RACINOUX**

**Absents représentés :**

**M. Alain PÉRONNET ayant donné pouvoir à M. Alain SERVAN  
Mme Marie-Christine PERRODON ayant donné pouvoir à Mme Lidia LEITAO  
Mme Florence STEINER ayant donné pouvoir à Mme Rachelle GANA  
M. Nicolas CHAMPIN ayant donné pouvoir à M. Philippe TRIOMPHE  
M. Romain POULARD ayant donné pouvoir à Mme Fabienne VOLAY  
Mme Solange CELLE ayant donné pouvoir à Mme Karine RACINOUX**

**Absents excusés : Mme Mylène LAURENT et M. Yacine KARAZ**

**Absents : M. Véli KARADAG, M. Jean-Luc ROCHE, M. Thomas CHADŒUF-HOEBEKE, M. Michel FORGIARINI, M. Franck DISDIER et M. Riyad HARRATH**

M. le MAIRE ouvre la séance à 19 h.

Après l'appel des conseillers municipaux par Mme PERRUSSEL-BATISSE, première adjointe, M. le MAIRE nomme Mme RIVOIRE secrétaire de séance.

M. le MAIRE donne ensuite lecture des principaux points inscrits à l'ordre du jour de la séance en informant du retrait du rapport n°6 : avenants au marché de travaux pour la réhabilitation du théâtre municipal, étant dans l'attente d'informations complémentaires de plusieurs entreprises.

**Procès-verbal de la séance du 25 juin 2018**

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 25 juin 2018.

M. François DUPERRAY arrive dans la salle du conseil municipal à 19 h 04.

## Compte rendu des décisions du Maire (article L.2122-22 du CGCT)

- Décisions relatives à l'exercice du droit de préemption urbain suite au dépôt de déclarations d'intention d'aliéner (DIA) :

✓ Renonciation à exercer le droit de préemption urbain sur les biens suivants :

N°	NATURE DU BIEN	ADRESSE	PARCELLE CADASTRALE		SUPERFICIE
74	APPARTEMENT	26 ROUTE DE ST CLEMENT	AH	515 566	63 M <sup>2</sup>
75	MAISON D'HABITATION	14 ALLÉE DES MARRONNIERS	AT	55	Non renseigné
76	GARAGE	17 BIS RUE DUBREUIL	AZ	422	Non renseigné
77	APPARTEMENT	55 BD ROBERT-MICHON	AR	25	72 M <sup>2</sup>
78	PLATEAU À AMÉNAGER	18 RUE DR GUFFON	AE	332	60 M <sup>2</sup>
79	TERRAIN NON BÂTI	62 RUE DES AYETS	AH	500	Non renseigné
80	PLATEAU À AMÉNAGER	18 RUE DR GUFFON	AE	332	207 M <sup>2</sup>
81	DEPÔT	17 RUE DE THIZY	AH	220	Non renseigné
82	APPARTEMENT	1 RUE DE BELFORT	AD	144...	68 M <sup>2</sup>
83	MAISON D'HABITATION	5 RUE DU GONNET	AH	570 571	46 M <sup>2</sup>
84	APPARTEMENT	17 RUE DE LA RÉPUBLIQUE	AZ	200	135 M <sup>2</sup>
85	BÂTIMENT EN TOTALITÉ	16 RUE CHAMPAGNE	AZ	166	110 M <sup>2</sup>
86	BÂTIMENT À USAGE DE DEPÔT	8 PLACE JULES-FERRY	AZ	286 494	Non renseigné
87	GARAGE	19 RUE DE THIZY	AH	221	Non renseigné
88	TERRASSE	18 RUE DR GUFFON	AE	332	Non renseigné
89	FRACTION DE CAVE	18 RUE DR GUFFON	AE	332	Non renseigné
90	FRACTION DE CAVE	18 RUE DR GUFFON	AE	332	Non renseigné
91	JARDIN	18 RUE DR GUFFON	AE	332	Non renseigné
92	JARDIN	18 RUE DR GUFFON	AE	332	Non renseigné
93	JARDIN	18 RUE DR GUFFON	AE	332	Non renseigné
94	TERRAIN À BÂTIR	22 RUE DE LA PROVIDENCE	AZ	333	Non renseigné
95	PLATEAU À AMÉNAGER	18 RUE DR GUFFON	AE	332	86 M <sup>2</sup>
96	APPARTEMENT	22 RUE DUBREUIL	AZ	119	Non renseigné
97	MAISON D'HABITATION	27 CHEMIN DU DANGUIN	AT	222	145 M <sup>2</sup>
98	APPARTEMENT	26 ROUTE DE ST-CLÉMENT	AH	515 566	58 M <sup>2</sup>
99	MAISON D'HABITATION	22 RUE DE LA PROVIDENCE	AZ	333	328 M <sup>2</sup>
100	STATIONNEMENT	42 ROUTE DE FEURS	AV	320	Non renseigné
101	MAISON D'HABITATION	11 RUE DE LA CHASSAGNE	AH	55	Non renseigné
102	APPARTEMENT	5 RUE SERROUX	AZ	232	Non renseigné
103	BÂTIMENT EN TOTALITÉ	36 RUE ANNA-BIBERT	AC	232 234	Non renseigné
104	PLATEAU À AMÉNAGER	18 RUE DR GUFFON	AE	332	60 M <sup>2</sup>
105	PLATEAU À AMÉNAGER	18 RUE DR GUFFON	AE	332	68 M <sup>2</sup>
106	APPARTEMENT	21 RUE ÉTIENNE-DOLET	AD	48	Non renseigné
107	BÂTIMENT EN TOTALITÉ	44 RUE ANTOINE-DE-VERNOILLES	AN	109	103 M <sup>2</sup>
108	ATELIERS ET BUREAUX	29 AV. ÉDOUARD-HERRIOT	AP	149	Non renseigné
109	DESSERTÉ	5 RUE GIRERD	AE	308	395 M <sup>2</sup>
110	APPARTEMENT	3 RUE MONTAGNY	AM	44	87 M <sup>2</sup>
111	APPARTEMENT	7 RUE ÉMILE-ZOLA	AC	148	80 M <sup>2</sup>
112	VENTE EN VOLUMES	17 BD VOLTAIRE	AV	43 44	Non renseigné

113	PLATEAU À AMÉNAGER	18 RUE DR GUFFON	AE	332	90 M <sup>2</sup>
114	PLATEAU À AMÉNAGER	18 RUE DR GUFFON	AE	332	47 M <sup>2</sup>
115	APPARTEMENT	18 RUE SERROUX	AZ	89	86 M <sup>2</sup>
116	APPARTEMENT	37 RUE ÉTIENNE-THOMASSIN	AH	576	88 M <sup>2</sup>
117	BÂTIMENT EN TOTALITÉ	17 RUE PORTELLE	AB	69	84 M <sup>2</sup>
118	LOCAUX POUR BUREAUX	6 AV. JOSEPH-RIVIÈRE	AH	256 373	186 M <sup>2</sup>
119	LOCAL MÉDICAL	6 RUE DENAVE	AC	113	Non renseigné
120	APPARTEMENT	26 ROUTE DE ST-CLÉMENT	AH	515 566	20 M <sup>2</sup>
121	TRIPLEX + LOCAL COMMERCIAL	12 RUE PÊCHERIE	AC	19	140 M <sup>2</sup>
122	BÂTIMENT EN TOTALITÉ	24 RUE ANNA-BIBERT	AC	95	Non renseigné
123	PARCELLE DE TERRAIN	20 IMPASSE DU DANGUIN	AT	259	978 M <sup>2</sup>
124	MAISON D'HABITATION	52 RUE BARONNAT	AH	118	Non renseigné
125	APPARTEMENT	5 RUE DE BELFORT	AD	144.....	59 M <sup>2</sup>
126	MAISON D'HABITATION	4 IMPASSE DU DANGUIN	AT	383	78 M <sup>2</sup>
127	BÂTIMENT EN TOTALITÉ	ALLÉE DES CERISIERS	AC	297	106 M <sup>2</sup>
128	APPARTEMENT	8 RUE ÉMILE-ZOLA	AC	53	46 M <sup>2</sup>
129	APPARTEMENT	11 RUE SERROUX	AZ	508 512	82 M <sup>2</sup>
130	APPARTEMENT	8 RUE DENAVE	AC	112	59 M <sup>2</sup>
131	APPARTEMENT	4 RUE CORNIL	AV	50	99 M <sup>2</sup>
132	TERRAIN À BÂTIR	14 CHEMIN DU GONNET	AL	215	Non renseigné
133	APPARTEMENT	5 RUE DE BELFORT	AD	144...	69 M <sup>2</sup>
134	MAISON D'HABITATION	40 RUE RADISSON	AE	137	125 M <sup>2</sup>
135	ENTREPÔT	11 RUE PAUL-BERT	AZ	85	Non renseigné
136	LOCAL ACTIVITÉ	10 RUE SERROUX	AZ	473	Non renseigné
137	BÂTIMENT EN TOTALITÉ	18 RUE PABLO-NERUDA	AP	157	117 M <sup>2</sup>
138	APPARTEMENT	3, 5 RUE CHAMPAGNE	AZ	182 296	54 M <sup>2</sup>
139	APPARTEMENT	2 RUE ÉMILE-ZOLA	AC	51	51 M <sup>2</sup>

o DGS18-12 du 15-06-2018. Tarifs municipaux de la saison culturelle 2018-2019

SPECTACLE	PLEIN TARIF	TARIF RÉDUIT	PASS FAMILLE pour 2 adultes et 2 enfants
<b>Abonnement Formule A - 10 spectacles</b>	100 €	50 €	250 € + 25 € par enfant supplémentaire
<b>Abonnement Formule B - 5 spectacles</b>	50 €	25 €	125 € + 13 € par enfant supplémentaire
<b>Spectacle diamant</b>	20 €	10 €	
<b>Spectacle platine</b>	15 €	8 €	
<b>Spectacle or</b>	10 €	5 €	
	OU TARIF UNIQUE 5 €		
	TARIF UNIQUE		
Nolwenn Leroy		35 €	
Gala d'étoiles		15 €	
Révons !		gratuit	
Orchestre symphonique de Lyon		15 €	

Festival du cinéma	TARIF UNIQUE
Séance	4 €
Quatre séances	12 €

- DGS18-13 du 22-06-2018. Modification de la régie d'avance secteur jeunes (objet étendu aux chantiers jeunes et montant maximum de l'avance porté à 1 000 €).
- DGS18-14 du 26-06-2018. Marché public à procédure adaptée (Mapa) pour les travaux d'aménagement de l'école maternelle de la Plaine : lot n°6 (carrelage) d'un montant de 10 230,54 € TTC avec la société ARG BAT 69740 Genas.
- DGS18-15 du 23-07-2018. Marché public à procédure adaptée (Mapa) pour les travaux de sonorisation du théâtre municipal d'un montant de 60 520,32 € TTC avec la société Scenetec 69200 Vénissieux.
- DGS18-16 du 26-07-2018. Modification de la régie de recettes pour les spectacles et les manifestations à caractère culturel ou de loisirs et la location du théâtre (objet étendu aux spectacles réalisés, dans le cadre de la saison culturelle, par la COR et le Département du Rhône et à la location du théâtre ; encaissement par carte bancaire ; montant maximum de l'encaisse à 18 000 € ; cautionnement de 1 800 €).
- DGS18-17 du 18-07-2018. Dissolution de la régie de recettes secteur jeunes.
- DGS18-18 du 18-07-2018. Dissolution de la régie de recettes secteur enfants.
- DGS18-19 du 02-08-2018. Dissolution de la sous-régie de recettes office de tourisme pour la vente du livre *100 ans d'histoire Tarare au XX<sup>e</sup> siècle*.
- DGS18-20 du 02-08-2018. Dissolution de la régie de recettes bar-music.
- DGS18-21 du 02-08-2018. Dissolution de la régie de recettes espace multimédia.
- DGS18-22 du 07-08-2018. Accord-cadre pour les prestations techniques pour la saison culturelle 2018-2019 au théâtre de Tarare d'un montant de 79 626,58 € TTC avec la société MKplus 69530 Brignais.
- DGS18-23 du 07-08-2018. Accord-cadre pour la fourniture de matériel de son et d'éclairage pour le théâtre de Tarare d'une durée d'un an renouvelable trois fois par période d'un an sans que la durée totale ne dépasse quatre ans : lot n°2 (fourniture de matériel d'éclairage) d'un montant maximum annuel de 60 000 € HT avec la société Scenetec 69200 Vénissieux.
- DGS18-24 du 13-08-2018. Marché public à procédure adaptée (Mapa) pour des travaux de mise en sécurité du gymnase Robert-Magat : lot n°1 (travaux de désamiantage et d'un montant de 44 396,38 € HT avec la société Chiaverina 42120 Commelle-Vernay.
- DGS18-25 du 20-08-2018. Accord-cadre pour la fourniture de matériel de son et d'éclairage pour le théâtre de Tarare d'une durée d'un an renouvelable trois fois par période d'un an sans que la durée totale ne dépasse quatre ans : lot n°1 (fourniture de matériel de son) d'un montant maximum annuel de 30 000 € HT avec la société Mkplus 69530 Brignais.
- DGS18-26 du 20-08-2018. Accord-cadre pour les classes de découverte pour les écoles élémentaires d'une durée d'un an renouvelable deux fois par période d'un an sans que la durée totale ne dépasse trois ans pour un montant maximum de 207 000 € HT avec les entreprises suivantes :
  - Temps jeunes 69600 Oullins (lots 1 (hiver) et 2 (printemps))
  - Les PEP 42 42100 Saint-Étienne (lots 1 (hiver) et 2 (printemps)).

Le Conseil municipal prend acte du compte rendu des décisions du Maire.

### **N°1 : CONVENTION-CADRE DU PROGRAMME ACTION CŒUR DE VILLE**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention-cadre action cœur de ville et autorise M. le Maire à signer ladite convention et les documents afférents y compris les avenants.

### **N°2 : AJUSTEMENT DE LA CONVENTION PROJET URBAIN RÉGIONAL (PUR) AVEC LA RÉGION-AUVERGNE-RHÔNE-ALPES ET LA COR**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention PUR avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la COR selon le plan de financement prévisionnel ajusté comme indiqué ci-dessous ainsi que tout document afférent.

Maison de quartier Centre-ville	Commune	2018	191 000	60 %	114 600	76 400
Maison de quartier Hauts de Tarare	Commune	2018	100 000	60 %	60 000	40 000
Skate-parc	Commune	2019	80 000	60 %	48 000	32 000
Aire de jeux Recorbet/Margaret	Commune	2019	50 000	55 %	27 400	22 600
<b>Sous-total</b>	<b>Commune</b>		<b>421 000</b>	<b>59,5 %</b>	<b>250 000</b>	<b>171 000</b>
Extension de la passerelle gare	COR	2019-2020	1 000 000	50 %	500 000	500 000
<b>Sous-total</b>	<b>COR</b>		<b>1 000 000</b>	<b>50 %</b>	<b>500 000</b>	<b>500 000</b>
<b>Total</b>			<b>1 421 000</b>		<b>750 000</b>	<b>671 000</b>

### **N°3 : AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE TRANSFERT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE ENTRE L'ÉTAT ET LA VILLE DE TARARE POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA TRAVERSÉE DE TARARE SUR LA RN7**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre l'État et la commune de Tarare relative à l'aménagement de la traversée de Tarare sur la RN7 et autorise M. le Maire à signer et exécuter le présent avenant ainsi que tout document afférent.

### **N°4 : CONVENTION DE SERVITUDE POUR LE PASSAGE D'UN CÂBLE ÉLECTRIQUE PLACE DE LA GARE**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention de servitude de passage sur la parcelle AS 300 et autorise M. le Maire à la signer ainsi que les documents afférents.

### **N°5 : DÉNOMINATION DU ROND-POINT DE LA PAIX**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, dénomme le rond-point vers le cimetière, rond-point de la Paix.

#### **N°6 : CONVENTIONS DE MÉCÉNAT**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide les mécénats suivants : Eiffage (10 000 €), Enedis (1 000 €), Gerflor (10 000 €), Leclerc (10 000 €), Semcoda (1 000 €), Spirit (2 500 €), les Teintureries de la Turdine (600 sacs imprimés pour une valeur de 3 250 € HT), Suez (2 500 €) et Veolia (2 500 €) d'un montant total de 42 750 € et autorise M. le Maire à signer les conventions de mécénat financier correspondantes ainsi que leurs documents afférents.

#### **N°7 : PARTENARIAT CULTUREL AVEC LE DÉPARTEMENT DU RHÔNE POUR LE THÉÂTRE**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention d'objectifs avec le Département du Rhône et autorise M. le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents afférents.

#### **N°8 : DEMANDE DE SUBVENTION À LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES AUVERGNE-RHÔNE-ALPES POUR LA NUMÉRISATION D'ARCHIVES**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, habilite M. le Maire à demander une subvention auprès de la Drac Auvergne-Rhône-Alpes de 425 € (environ 30 % du coût total TTC des travaux).

#### **N°9 : CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE SEL DE DÉNEIGEMENT**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention constitutive d'un groupement de commandes pour le sel de déneigement et autorise M. le Maire à signer ladite convention de groupement ainsi que tous les documents afférents.

#### **N°10 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL MUNICIPAL**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, modifie le tableau des effectifs du personnel municipal : filière administrative, cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux, transformation d'un poste de rédacteur en rédacteur principal de 1<sup>e</sup> classe et approuve le tableau des effectifs du personnel municipal ainsi modifié étant précisé que les crédits nécessaires à la rémunération des agents ainsi que les charges sociales s'y rapportant sont inscrits au budget aux articles et chapitres prévus à cet effet.

#### **N°11 : CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, crée un emploi non permanent à temps complet dans le grade d'adjoint technique pour un an à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2018. Cet agent viendra en renfort des agents du service voirie propreté manifestations. Il est précisé que la rémunération de cet agent sera calculée sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique, Échelle C1, les crédits correspondants étant inscrits au budget

#### **Questions et communications diverses**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.

Bruno PEYLACHON  
Maire de Tarare

